



Informations
Municipales

01

NOVEMBRE 2020



ROCHEFORT-EN-TERRE

Le mot du Maire

Depuis le vendredi 30 octobre, nous sommes à nouveau confinés. Un confinement allégé, puisque les activités économiques sont préservées, à l'exception notable de celles dites non essentielles. Le mécontentement "des petits commerçants" et notamment des libraires, peut se comprendre face à des décisions qui leur paraissent totalement irrationnelles et injustes. Et derrière chacun d'entre eux, il y a d'abord des femmes et des hommes inquiets pour la pérennité de leur activité.

Le télétravail est la règle à chaque fois que c'est possible, afin de limiter les contacts et la propagation du virus. Toutes les fonctions ne le permettent pas.

C'est pourquoi je tiens à saluer l'engagement du personnel de la mairie, qui a été en première ligne lors de la première phase de confinement, et qui l'est à nouveau aujourd'hui. Les services administratifs sont ouverts, les services techniques à pied d'œuvre. L'agence postale n'a pas changé ses horaires.

L'école et les services périscolaires (cantine et garderie) sont également assurés avec un protocole sanitaire strict. Le port du masque est obligatoire pour tous les enfants de plus de 6 ans. Il l'est également dans un rayon de cent mètres autour de l'école. J'appelle donc les parents à être particulièrement vigilants quant au respect de cette mesure.

La crise sanitaire a révélé combien la vie pouvait basculer d'un instant à l'autre, et remettre en cause toutes nos certitudes. Elle a rappelé, en les réduisant drastiquement, la force et l'importance des liens sociaux. Sans eux, la vie quotidienne est morne, et l'isolement une réalité. Les impacts sur le moral, et par voie de conséquence sur la santé, peuvent être importants.

Les fêtes de fin d'année se rapprochent et sont attendues avec impatience mais aussi inquiétude. Seront-elles sous cloche ou serons-nous libres de nous rassembler, seule l'évolution de la pandémie le dira. Il est à souhaiter que nous serons libres de nos mouvements. Les premiers signes d'amélioration de la situation sanitaire se font jour, mais restent fragiles. Les commerces ouvriront sans doute début décembre, et il faut le souhaiter, car leur situation devient chaque jour plus difficile. Par contre, les cafés et restaurants

resteraient fermés pour tout le mois de décembre, et l'on sait combien ce mois est très important pour eux.

Bien avant le reconfinement, la municipalité avait fait le choix de ne pas mettre en place les illuminations. Cette décision a été prise en concertation avec l'association des commerçants dès le début du mois d'octobre. Je tiens à saluer le sens des responsabilités de nos interlocuteurs, et aussi leur courage d'avoir défendu une position qui n'était pas partagée par tous.

Cela ne signifie pas pour autant que la commune ne sera pas décorée pour les fêtes, mais elle le sera autrement.

J'ai une pensée particulière pour tous nos aînés, et notamment pour les résidents de la maison de retraite. Le confinement est anxiogène pour nous tous, mais encore plus pour les personnes les plus fragiles. Le professionnalisme et l'empathie des personnels de l'EHPAD, la visite des familles sont des réconforts essentiels dans leur quotidien.

La propagation de la Covid19 impose une distanciation physique. Le repas annuel du CCAS auquel vous êtes habituellement conviés, si vous avez plus de 65 ans, n'aura donc pas lieu cette année. Même si cela ne peut totalement remplacer ce moment de convivialité, le conseil municipal a décidé l'octroi de bons d'achat, suivant en cela la décision du comité d'action sociale. Ces bons d'une valeur de 30 ou 50 euros seront utilisables dans les commerces et restaurants de la commune.

Nous vivons une année 2020 dont nous nous souviendrons tous. Si le retour à une vie normale n'est pas pour tout de suite, les raisons d'espérer ne manquent pas. La perspective de vaccins pour le début 2021 est une bonne nouvelle, même si le débat ne cessera jamais sur leurs effets secondaires potentiels.

Je terminerai en vous souhaitant une excellente lecture de ce nouveau bulletin, et d'ores et déjà une fin d'année la plus belle possible.

Préservez-vous, portez-vous bien.

Stéphane Combeau



L'Association du Château

Le matin du 10 Octobre notre association a réuni trente-deux Rochefortais dans l'enceinte du château pour une journée jardinage.

Pendant trois bonnes heures de travail nous avons rempli deux grandes remorques en taillant et nettoyant une grande partie de l'enceinte du château. Après, un petit casse-croûte fut partagé dans un esprit très convivial.

En partant nous étions tous impressionnés par la beauté retrouvée du lieu et il y a eu un accord général qu'une prochaine journée jardinage serait la bienvenue.

Cet été l'Association a aussi mis la main à la pâte en créant une visite guidée (accessible par smartphone sur l'application GuidiGO) du château et de l'histoire du site. Merci à Justine Jouet de l'Office de tourisme et Denis Danilo qui nous ont beaucoup aidés avec l'historique.

Récemment, un panneau a été placé à côté de celui du Musée Naïa devant l'entrée du parc, et il y en aura bientôt deux autres plus petits dans l'enceinte pour expliquer comment télécharger l'application pour la visite guidée.

Mais notre association a besoin de



Photo du groupe, prise après le casse-croûte

vous ! Vos suggestions sont les bienvenues et encore mieux si vous voulez devenir adhérents. N'hésitez pas à nous contacter, vous serez accueilli(e)s avec joie.

Amicalement,

*Mark Wheeler,
Président de l'Association
Email : markinrochefort@gmail.com*

Nettoyage du château



C'est par un beau soleil d'automne qu'un groupe d'habitants de Rochefort en Terre et des élus ont nettoyé une grande pièce du château.

Tous les meubles ont été sortis, époussetés et nettoyés. La grande pièce a ainsi retrouvé une certaine fraîcheur, sinon son faste d'antan.

D'autres journées seront programmées quand les mesures sanitaires seront levées. Nous vous préviendrons dès que possible.

Tempête Alex

Suite à la tempête qui a eu lieu début octobre, un arbre parmi d'autres s'est cassé en deux, à mi-hauteur, place St Michel. Cet arbre pendait côté route de Malansac sur le parking bordant la route.

Sa position étant dangereuse, une seule possibilité s'offrait à nous :

l'abattage de cet arbre ainsi que les trois autres acacias bourrés de gui, gangrenés au pied par des champignons, qui auraient pu, à la prochaine tempête, faire des dégâts en tombant sur des voitures.

Nous avons mandaté l'entreprise BEMA pour l'abattage, et une entreprise locale pour débiter, enlever et nettoyer le parking.



Rue Porte Cadre

Les travaux concernant l'Ehpad Grand Jardin nécessitent la mise en rue piétonne de la rue Porte Cadre.

À cet effet, SBR construction a donc installé des barrières de protection visant à empêcher la circulation de véhicules légers dans la rue.

Nous vous demandons de ne pas déplacer ces barrières afin d'éviter tous risques d'accident.

Ces barrières n'étant pas esthétiques, nous avons donné notre accord pour la mise en place de toiles imprimées pour donner vie à cette rue pendant la durée des travaux.

Ces photos seront des maisons anciennes de Rochefort en terre.

Mission a également été donnée à Morbihan Énergie de rendre l'éclairage public dans la rue Porte Cadre, pour éclairer les photos mais surtout pour le bien-être des riverains et des commerçants.



Urbanisme

La conservation des labels « Plus Beaux Villages de France, Petites Cités de Caractère, Villes et Villages Fleuris, est une priorité communale. Elle dépend de l'action des élus municipaux, mais concerne chacun de nous lorsque nous engageons des travaux.

La préservation du patrimoine bâti ou paysager est un enjeu essentiel. À cette fin, la commune a mis en place dès 2008 une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Elle vise à apporter une exigence supplémentaire au règlement d'urbanisme en vigueur sur la commune, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Il définit une zone géographique dans laquelle figure(nt) un ou plusieurs bâtiments d'architecture remarquable qu'il nous faut protéger. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté et son avis s'imposera.

Ce qu'il faut retenir :

Quel que soit votre projet, pose d'une enseigne, changement de volet, pose d'une fenêtre, installation d'un abri de jardin, extension, changement de destination, dès lors que vous modifiez l'aspect extérieur de votre bien, (côté rue, côté cour), une demande préalable de travaux est nécessaire.

Pour les constructions nouvelles, un Permis de Construire n'est nécessaire qu'à partir de 20 M².



Pour connaître la réglementation de la zone dans laquelle est situé votre bien, vous pouvez consulter le PLUI sur le site de la communauté de communes de Questembert :

www.questembert-communauté.fr

Le règlement de la ZPPAUP est quant à lui sur le site de la commune de Rochefort-en-Terre :

www.rochefort-en-terre.fr

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec les services de la Mairie.

Mail : mairie.rochefort-en-terre@wanadoo.fr
tél : 02.97.43.32.81

Conseil architectural aux particuliers :

Le CAUE du Morbihan propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural gratuit pour l'aider à se poser les bonnes questions, définir son projet en trouvant les solutions constructives et techniques, les plus appropriées notamment en fonction de ses ressources financières.

64, rue Anita Conti - CS 20514 - 56035 VANNES Cedex
Tél. : 02 97 62 40 90
conseil@caue56.fr www.caue56.fr



Les Bornes

Les bornes de la rue Vieux bourg et de la rue Graslin ont été réhabilitées par les services techniques de la commune.

Quelques nouvelles bornes ont été ajoutées aux anciennes qui furent réparées et repeintes.

Très beau travail de Yannick, Mickaël et Alban.



Nouvelles de la bibliothèque

La bibliothèque de Rochefort en Terre, nichée sous la mairie, a dû cesser son activité à cause de la covid-19.

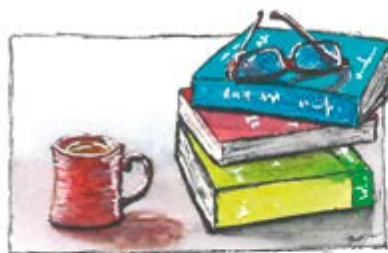
La précédente équipe de six bénévoles ne se retrouvait plus qu'à deux ces derniers temps.

Récemment quatre nouvelles bonnes volontés se sont manifestées pour les épauler.

Grâce à une importante subvention de la mairie nous avons pu acheter de nouveaux livres que vous pourrez découvrir quand la bibliothèque réouvrira.

Nous espérons bientôt vous y rencontrer afin de partager avec vous notre amour de la lecture.

Cécile, Nadine, Patricia, Mona, Chouchi et Rébi.



École Sylvain Pradeau

L'école Sylvain Pradeau qui accueille des enfants de Rochefort-en-Terre et Pluherlin reste cette année avec des effectifs stables. Cependant, les nouvelles inscriptions sont celles d'enfants d'âge de maternelle, ce qui est positif pour l'avenir de l'école. Après les vacances de la Toussaint, les enfants sont rentrés avec de nouvelles contraintes sanitaires, à savoir le port d'un masque obligatoire à partir de 6 ans. Dans un premier temps, la

municipalité a offert à chaque enfant un masque en tissu adapté à leur âge. Une commande supplémentaire suivra.

Et même si nous sommes aux portes de l'hiver, il faut anticiper sur des chaleurs à venir et la cour de l'école n'étant pas ombragée, 3 arbres viennent d'être plantés. Ce sont des mûriers platane sans fruits (parce qu'autrement les fruits tachent) qui ont la particularité de créer un véritable parasol naturel.

Vélos électriques

Sur proposition du maire, le conseil municipal a voté l'octroi d'une subvention de 300 euros pour tout achat d'un vélo électrique. Vous pouvez en bénéficier si vous êtes en résidence principale (les résidents secondaires ne sont pas éligibles) et vous pouvez, si vous répondez aux conditions de ressources, bénéficier d'une aide complémentaire de l'ETAT de 200 euros.

Les conditions d'attribution de ces primes, sont :

- Le vélo doit être neuf et avoir une batterie sans plomb
- Le moteur ne doit pas excéder 0,25 Kw
- Le demandeur doit être en résidence principale dans la commune
- Le demandeur ne doit pas vendre son vélo dans l'année qui suit l'acquisition
- Le demandeur doit présenter une facture de moins de six mois.
- Un R.I.B. vous sera demandé.





Groupe Néo56 acteur de l'emploi local

Un partenaire emploi

Le Groupe Néo 56 à travers ses différentes structures, via Néo Emplois, Adis et Meritt interim, est un acteur important de l'emploi local. En relation avec différents partenaires (collectivités, acteurs de l'emploi).

Ivan Louer et Audrey Goubin, conseillers emplois, vous reçoivent sur rendez-vous : présentiel, téléphonique ou vidéo pour vous accompagner dans la construction de votre projet professionnel et dans vos démarches de recherche d'emploi.

Grâce à une connaissance pointue du territoire et des entreprises, Néo Emplois, adis et meritt interim vous propose des missions de travail ponctuelles ou régulières rémunérées dans des secteurs variés (hôtellerie/ restauration, secrétariat, BTP, services à la personne...).

Contact emploi :

Ivan LOUER au 06 50 03 84 et Audrey Goubin au 07 50 57 63 20
Audrey.goubin@neo56.org
ivan.louer@neo56.org
www.neo56.org
www.neoemplois56.org

Le groupe Néo56, aide les demandeurs d'emploi avec Néo Mobilité ! Vous avez besoin d'une voiture pour accéder à un emploi, à une formation ou un entretien d'embauche ? Néo Mobilité vous loue une voiture quel que soit votre âge pour 5€/jour. Tout compris hors carburant.

Pour plus d'informations contactez **Laëtitia Colombel** au 07 71 75 15 70



Le service d'aide à domicile qui vous accompagne tout au long de votre vie : de la naissance à la fin de vie.

L'ADMR a pour objectif de permettre aux familles, personnes âgées et handicapées de bien vivre chez elles avec des services personnalisés en fonction des attentes et des besoins dans le respect de la personne.

L'association de MALANSAC compte 42 salariées et 18 bénévoles dont des référentes sur chaque commune qui œuvrent pour le bon fonctionnement et la qualité des différents services.

Suite à l'assemblée générale du 10 septembre et au départ de Jean-René DEJOUR, Président depuis 4 ans, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : **Marie-Odile COLINEAUX**
Secrétaire : **Marie HANSON**
Trésorière : **Monique ROUSSEL**

Une nouveauté pour 2021 :

Des voitures de location seront mises à disposition par la Fédération pour les salariées effectuant de nombreux déplacements sur les six communes du territoire. René DANILET, nouveau bénévole, coordonnera ce service avec la Fédération.

Le portage de repas est en constante progression sur le secteur : 6418 repas ont été livrés en 2019 et au 30 septembre 2020 : 6 854 repas.

À votre disposition aussi, le service de téléassistance « Filien » qui vous permet un contact ou un secours 24h/24.

Possibilité d'aides financières suivant les revenus et crédit d'impôts 50 %.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le secrétariat ou vos référentes communes :

Rochefort : Monique Roussel et Christiane Guillemot



**Rejoignez-nous,
DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE**

Un engagement citoyen

Vous avez plus de 18 ans,
Vous avez du temps disponible en journée,
Vous aimez l'esprit d'équipe, le contact humain,
Vous voulez être acteur de votre sécurité et de celle des autres,
Vous voulez vivre un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de votre métier ou de vos études, tout en tenant compte de votre vie de famille

pour assurer, en fonction de vos aptitudes et des formations que vous recevez, les missions suivantes :

- Le secours d'urgence aux personnes
- La lutte contre les incendies
- Les opérations de sauvetage des biens et des animaux
- Des missions de sauvetage aquatique...

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez prendre contact auprès du centre de secours :

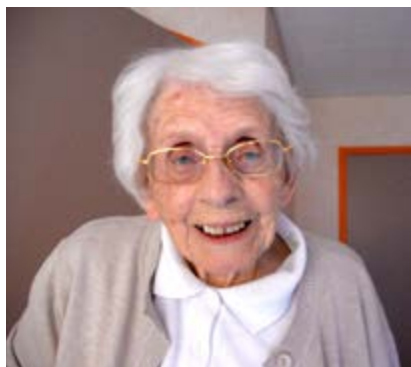
**CENTRE DE SECOURS DE
ROCHEFORT-EN-TERRÉ**

Chef de centre : Capitaine Claude MAGNEN
Portable : 06 80 84 34 33 / 07 88 32 62 04
Téléphone Centre : 02 97 43 34 31
Mail : CMagnen@sdis56.fr



« La fille du boulanger »

« Rochefortaise » depuis toujours, Yvonne LEBRUN née LE GRUMELEC le 1er août 1927, est actuellement résidente de l'EHPAD du Grand jardin à Rochefort en terre. Voici, pêle-mêle, quelques-uns de ses souvenirs dans notre beau village avant qu'il ne devienne « célèbre »



« À quatorze ans, j'étais derrière le comptoir à la boulangerie qui se trouvait en face de l'Eglise Notre dame de la Tronchaye, à l'angle de la ruelle du four à ban.

J'y suis restée 10 ans après je me suis mariée en 1952... D'ailleurs je n'ai pas eu besoin d'aller au bal pour trouver un mari, je l'ai trouvé devant ma porte ! (rires).

C'était un gars de Malansac et ses parents travaillaient dans la grande scierie en face du cimetière de Rochefort.

À l'époque, c'était la guerre, il y avait trois boulangeries à Rochefort... Les « Grandchamp », « Ange Diquero » au vieux bourg et Nous, les « Le Grumelec ».

Mon père se levait à 4 heures du matin et on restait ouvert 7/7 jours, même à l'heure des repas on ne fermait pas, on mangeait à l'arrière-boutique.

Les rues grouillaient de monde, on se connaissait tous... Il y avait beaucoup de commerces : 2 bouchers, une épicerie au vieux bourg ainsi qu'une menuiserie (actuellement le « café de la pente »), une pharmacie (là où est Brion) une mercerie/couture - d'où sortaient les robes de mariées - un cordonnier/chausseur, rue Candré, un grainetier, « M. Naël » (la terrasse de la « crêperie du puits ») et 3 hôtels pour accueillir les voyageurs de commerce et les premiers touristes (2 hôtels « Burban » et l'hôtel « Mahé »).

À la place des Halles, (Où se trouve l'office du tourisme) il y avait des marchands ambulants qui vendaient des vêtements,

de la quincaillerie et des produits locaux. un petit marché en quelque sorte.

Place St-Michel (Au grand parking) se tenait la foire aux bestiaux, où les paysans du coin venaient vendre leurs bêtes. Ces jours-là, il y avait beaucoup d'animation au village !

Je me souviens aussi du bedeau « Pierre Moureau » et de sa femme qui repassait les coiffes des rochefortaises ; à l'époque on en portait encore (rires).

Vers les années 70, à l'ancienne poste, (actuellement « Maison des ARTisanes). Les femmes de Rochefort et alentour, se réunissaient pour discuter autour d'un café en brodant, tricotant... Bref, « ouvrages de dames » en général ! Les hommes, eux, ils allaient bien au bistrot !

Maintenant, on vient me voir pour raconter ce qui se passe à Rochefort... La vie a bien changé. »

« Merci Yvonne »

(Propos recueillis par Colette Vandaele)

Espace autonomie santé



Pour rappel, ce service est gratuit, habilité par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé.

Il est porté par le PETR Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne en partenariat avec Ploërmel Communauté, Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel et Pénestin.

Les missions de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan :

Informier, accompagner et orienter les seniors et leurs proches sur :

- Le maintien à domicile
- L'offre de soins
- Les structures d'accueil pour personnes âgées
- L'accès aux droits (aides financières, humaines, techniques...)

UN COLLECTIF D'HABITANTS VOUS PROPOSE

LA NAVETTE SOLIDAIRE

Besoin d'aide pour vous déplacer
(courses, rdv médicaux)

Des bénévoles ou salariés vous y emmènent

QUESTEMBERT
CADEN
LIMERZEL
PLUHERLIN
MALANSAC
ST GRAVÉ

Centre social Eveil - 0297.66.24.63
8 rue de la Mairie 56220 Caden

Les maisons Rochefortaises Par Denis DANILO

Chapitre I / Les maisons d'origine noble

Pour commencer, intéressons-nous à deux maisons, « L'hôtel de Bléhéban » aujourd'hui au n°10 de la rue des Scourtets, et sa voisine le n°12 de cette même rue, actuellement à l'enseigne « le cabinet de curiosités ».

Du fait de leur proximité, elles ont souvent eu des propriétaires communs.

N°10 Hôtel de Bléhéban:

Une photographie des années 1898/1900 nous montre la façade originelle dont l'architecture classique nous renvoie au début du 17ème siècle. Elle se composait d'une porte en plein cintre à cadre saillant, surmontée d'un œil-de-bœuf, toujours visible aujourd'hui à l'intérieur dans le hall d'entrée (elle y fut déplacée au début du 20ème siècle, à la reconstruction de la façade actuelle).

Sur cette même photographie, on aperçoit un appareillage, composé d'assises alternées de schiste et de granit.

Ces mêmes caractéristiques de style (porte et appareillage) sont observables sur une autre maison rochefortaise datée de 1604.

Sur ce document, on remarque également, en dessous de la gouttière, les boullins d'une fuie *, le pigeonnier étant l'un des attributs de la noblesse.

La grande tour d'escalier à l'italienne, hors œuvre placée à l'arrière du bâtiment, nous conforte dans la datation de cette maison dans sa globalité.

Propriétaires successifs, remontons le temps :

- Le 30 mai 1900 Melle Louise Marie Léonie (fille de feu Alexandre **Maitrot de Varenne** notaire à Rochefort), acheta Bléhéban à Marie Caroline et Vincent Maurice Jean Félix Moigno, âgé de 14 et 11 ans.
- Marie Caroline et son frère en avaient hérités le 30 décembre 1899 au décès de leur père Ambroise Marie.
- **Ambroise Marie Moigno**, receveur des finances de Rennes, l'avait eu

ainsi que le n°12, par succession de ses parents décédés tous les deux en l'année 1866.

- **Jean Marie Louis Moigno** employé des contributions indirectes, père d'Ambroise Marie, les avaient également reçues par l'héritage de sa maman Anne Digo 1).
- **Anne Digo** décédée le 9 mai 1847 à l'âge de 77 ans, hérite de Bléhéban au décès de son époux Yves Marie Robert Moigno. Elle était propriétaire des deux maisons au n°10 et 12.
- **Yves Marie Robert Moigno** décède le 13 mai 1810 à l'âge de 43 ans (père de Jean Marie), Juge de paix du canton de Rochefort, officier municipal faisant fonction de maire de Rochefort en 1793.

La Révolution est une possible cause du changement de propriétaire, puisque l'on ne retrouve pas de Moigno à Rochefort, avant cette période.

- Le 26 septembre 1791 au 12 septembre 1796, la maison Bléhéban sert de caserne aux garnisons républicaines.
- le 15 juin 1793, elle appartient à Claude Sauvé, et Joseph Germain fils d'Yves et Marie Sauvé.
- En l'an 1788 les propriétaires sont : Joseph Marie, Augustin François, et dame Marie Joseph Sauvé, (épouse et divorcées en 1801 de François Herbert). Tous les trois enfants de François, procureur notaire du comté de Rochefort, et de Perderel Marie. La maison leur échoit par la succession de :
- **Jeanne Dany**, née en 1718, veuve de Julien Marion en 1760, et en 2ème de Louis Marie Le Brun, fille



de Gilles sieur de la Ville Morin et de Guerin Jeanne Françoise.

- Guerin Jeanne Françoise, décède le 14 août 1754 à l'âge de 62 ans.
- **Gilles Dany**, sieur de la Ville Morin, décède entre 1751 et 1754. Il était greffier puis notaire de la juridiction du comté de Rochefort. **Gilles Dany** fit l'acquisition de Bléhéban le 17 septembre 1707 auprès d'Armand de Carné, fils de Gilles et d'Anne Croze.

La seigneurie de Bléhéban en Caden, possédait donc un hôtel particulier au pied du château de Rochefort, pour l'heure sans que l'on puisse l'affirmer, les seigneurs de Carné de Bléhéban sont vraisemblablement les bâtisseurs de cette maison.

N°12 de la rue des courtets: maison voisine de « l'hôtel de Bléhéban ».

Cette demeure avec sa porte en anse de panier et colonnes engagées en jambages, ses fenêtres autrefois à appuis en saillies et à meneaux*, date du tout début du 16eme, voire toute fin 15eme. Cette expression du gothique finissant, est extrêmement présente à Rochefort.



Une porte intérieure donnant jadis accès à un escalier en vis, possède sur son linteau un écu aux armoiries effacées.

Un document, relatant la destruction des blasons pendant la Révolution, nous décrit des armoiries avec trois bandes horizontales qui pourraient correspondre à celles des seigneurs de «Bavalan» à Ambon, ou à celles des « Noyal », qui possédaient un blason identique, et au vu de leur rapprochement géographique, ont probablement des origines communes.

Propriétaires successifs, remontons le temps :

- Alexandre **Maitrot de Varenne** notaire à Rochefort, et sa famille sont présents à Rochefort dès 1851, en 1866 leur domicile est rue de la Tronchaye.

De 1872 à 1900, ils sont à l'adresse du n°12, en sont-ils locataires ou propriétaires, les deux successivement, à quelle date en font-ils l'acquisition ?

- Le 28/04/1866 **Ambroise Marie Moigno**, notaire à Rochefort, récupère les deux maisons n°12 et 10, dans la succession de son père Jean Marie Louis.

- **Jean Marie Louis Moigno**, hérite des deux maisons, le 1er janvier 1849 en partage avec son frère Ambroise Marie Félix.

- **Anne Digo** mère de Jean Marie, veuve d'**Yves Marie Robert Moigno**, décédée en 1847, elle était en possession des deux maisons, il semble que ce soit elle qui achète la maison du n°12 à :

- Marie Perrine Rascouet, veuve **Dany Aimé**, qui est domiciliée rue du four blanc en 1841, elle décède le 14 mai 1844 à l'adresse de la rue du château, la vente due se faire entre ces deux dates.

- **Aimé Dany**, notaire à Rochefort d'une période allant au moins de l'année 1795 à 1826. Il est domicilié rue du four blanc en 1836 et y décède le 24 janvier 1839 âgé de 78 ans.

Comme pour l'hôtel de Bléhéban, la Révolution française semble être la cause du changement de propriétaire

- Le 15 octobre 1795 Cette maison est occupée par Jean Joseph Malen, et sert de caserne.

- Le 12 mai 1795 ; déclaration de Le Gras, volontaire de la 5eme compagnie du 3eme bataillon de la Nièvre, sa femme Françoise Monier a accouché dans la maison Malen.

- le 3 décembre 1793; destruction du blason de la maison occupé par Malen.

- En 1792 confiscation des maisons portant des armoiries.

- En 1788 elle appartient aux sieurs, Vincent François Marie Chaignard sieur de la Gaudinaie, décédé le 9 janvier 1817 à l'âge de 71 ans, maire de Malestroit, député du Morbihan du 10 septembre 1792 au 26 octobre 1795,

et Jean Louis Hyacinthe, décédé le 20 novembre 1792 à Saint Domingue, âgé de 36 ans, lesquels l'avaient reçu par succession de leur père François Pierre Vincent.

- En 1751 elle est à Chaignard François Pierre Vincent sieur de la Gaudinaie, père des précédents, né le 4 septembre 1720 à Malestroit, avocat à la cour, maire de Malestroit, décédé avant 1764, marié avec Marie Rose Georget.

- le 17 septembre 1707, la maison est auxdits sieurs Chaignard. Aux Enfants d'Yves Chaignard, (grand père de François Pierre), noble homme, sieur de Porsac, avocat à la cour, sénéchal de Redon, décédé le 21 septembre 1689.

Les Chaignard, influente famille de Malestroit, semble bien avoir eu également, une certaine importance à Rochefort. D'autres membres de cette famille sont également présents au cours du 18eme siècle.

Bien que la famille Chaignard soit citée comme noble, ce n'est vraisemblablement pas elle qui édifia cette demeure près de deux siècles plus tôt.

Ces deux propriétés furent les maisons d'habitations et études de plusieurs notaires rochefortais, ou de personnes ayant eu des tâches administratives. Sous l'ancien régime, elles furent les hôtels particuliers* de Familles de notables pouvant avoir ou ayant exercé un rôle d'administration auprès de familles nobles (vassaux des seigneurs de Rochefort), qui les avaient bâties et habitées.

* Meneaux : Montants et croisées de pierre de taille, ou pièces de bois, divisant en plusieurs compartiments la surface d'une fenêtre des monuments de style gothique ou renaissance.

*Boulins d'une fuie: Trous pratiqués dans un mur pour y faire nicher les pigeons.

*Hôtel particulier : maison de ville appartenant à une seule famille de notable qu'elle occupe avec son personnel de maison. Merci à M. Thierry Duparcmeur pour le prêt des documents ; Photographie et acte notarial



Nous ne savons pas si votre cinéma sera à nouveau ouvert quand cet article paraîtra !
Si c'est le cas, toutes nos séances et événements seront publiés sur notre site :

www.iris-cinema-questembert.com.

Vous pouvez également suivre l'actualité du cinéma Iris sur :

www.facebook.com/iriscinema

Désormais, la mise en place de la nouvelle billetterie vous permet d'acheter et réserver vos billets en ligne.

L'équipe, ses salariés et ses 80 bénévoles, œuvrant à la caisse, à la projection, à l'animation et à la programmation est totalement engagée pour maintenir la vie du cinéma.

La programmation sera adaptée à la nouvelle situation (horaires modifiés, diversité des propositions, reprises). Notre protocole sanitaire s'adaptera aux dernières directives nationales, départementales ou communautaires. Vous pourrez fréquenter le cinéma en

toute sécurité.

Nous poursuivons le rythme des animations : Cinéfilous, Ciné Seniors, Ciné Débats, mois du film documentaire, Ciné Club. Nous espérons aussi le retour des retransmissions d'opéras, ballets, concerts...

Nous vous espérons nombreux à la reprise; le cinéma Iris a besoin de votre fidélité.

L'association Iris-cinéma est ravie d'accueillir cette année encore de nouveaux adhérents actifs. Ils viennent renforcer nos équipes de bénévoles (à la caisse, à la projection, ou encore en appui technique et/ou administratif).

À bientôt à l'IRIS !

Si vous souhaitez prendre contact avec nous pour plus d'informations

- *notre adresse :*
bureau@iris-cinema-questembert.com
- *notre téléphone :* 02 97 26 20 90 .

Pendant le confinement, profitez également de « La Toile », le service VOD de votre salle, accessible depuis notre site :

<https://www.la-toile-vod.com/cinemas/iris-cinema-questembert>



Retour de pêche

Patricia et Yann KECK, le « RETOUR DE PÊCHE » apportent aux habitants de notre commune, le service d'une tournée hebdomadaire en camion.

Yann arrive le mardi, à midi devant l'entrée de l'entreprise Drugeon ; puis entre 12h30 et 12h45 au Château ; entre 12h45 et 13h Place du Puits, puis il fait du porte à porte des habitués, pour terminer en bas du vieux bourg. Il leur est possible de modifier la tournée

en fonction des demandes.

Quant à Patricia, elle est présente à Pluherlin, sur la place de l'Eglise, chaque vendredi, de 10h à midi, puis arrive au Château, à Rochefort-en-terre vers 12h45, puis Place du Puits vers 13h, puis le porte à porte habituel.

Pour toute autre info, voici le numéro de leur magasin à Muzillac :
02 97 41 61 15



ETAT CIVIL

Decès :

Suzanne Robert,
décédée le 18 janvier 2020 - 96 ans

Guillaume LE GALUDEC,
décédé le 13 janvier 2020 - 19 ans

Bernard MICHEL
décédé le 26 mars 2020 - 87 ans

Georges DUBOIS
décédé 4 mai 2020 - 100 ans

Simone PÉDRON
décédée le 24 juin 2020 - 90 ans

Jean-Yves RIVAL
décédé le 13 septembre 2020 - 58 ans

Jérôme PICOT
décédé le 16 septembre 2020 - 52 ans

Lucien LE MAITRE
décédé le 9 octobre 2020 - 87 ans

Mariage :

Olivier BRIAND et **Anne DE VILLÈLE**
le 19 juin 2020

Vous avez dit mauvaises graines ?

La carotte sauvage

Nom scientifique : **Daucus carota**

Abondant les fossés et les prairies à la fin de l'été, la carotte sauvage est une belle plante de chez nous.

Appartenant à la famille des apiacées, elle se repère grâce à son ombelle de petites fleurs blanches qui une fois fécondées vont se refermer comme un nid d'oiseau. Sa tige et ses feuilles (composées pennées comme celles de la carotte potagère) sont poilues et son odeur de carotte en froissant une feuille sont deux autres arguments qui permettent de s'assurer que l'on a bien à faire à une carotte sauvage et non à une grande ciguë ou à l'œnanthe qui elles sont dépourvues de poils et qui sont toxiques !

Elle est riche en carotène et est donc une source de vitamine A.

Au début du printemps, on peut manger les fleurs en beignet ou en légume. Les jeunes tiges et les jeunes feuilles sont aussi excellentes ! Les graines en fin de floraison aromatisent parfaitement



les desserts ou les confitures. Puis à la fin de l'hiver, on peut consommer la racine, crue ou cuite, plus sucrée et plus parfumée que la carotte potagère. On la déterre avant que les nouvelles

tiges de printemps ne sortent, d'où l'importance de bien repérer les fleurs du cycle précédent pour ne pas vous y tromper !

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?

(feuilles, branches, etc...)

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc.

Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes



Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Appareils à moteur

Rappel :

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures





Les Vice-Président.e.s du Conseil Communautaire

1 ^{er} Vice-Président	Boris LEMAIRE Transition Ecologique / Mobilités	QUESTEMBERT
2 ^{ème} Vice-Président	Jean pierre GALUDEC Enfance jeunesse	PLUHERLIN
3 ^{ème} Vice-Président	Pascal GUIBLIN Déchets	LA VRAIE CROIX
4 ^{ème} Vice-Président	Michel GRIGNON Service technique Voirie / Patrimoine	BERRIC
5 ^{ème} Vice-Président	Dominique BONNE Finances / Ressources humaines / formation / Achat public	SAINT GRAVE
6 ^{ème} Vice-Président	Maxime PICARD Economie et insertion professionnelle / Agriculture	QUESTEMBERT
7 ^{ème} Vice-Président	Stéphane COMBEAU Tourisme	ROCHEFORT EN TERRE
8 ^{ème} Vice-Président	Bernard CHAUVIN Culture	CADEN
9 ^{ème} Vice-Présidente	Marie France BESSE Solidarité / Gérontologie / Vie sociale	MALANSAC
10 ^{ème} Vice-Président	Joël TRIBALLIER Aménagement du territoire / Logements	LE COURS

DÉCHÈTERIE DE L'ÉPINE LIMERZEL

Ouvert au public :

Lundi :

fermée le matin / 13h30-17h

Mardi :

fermée

Mercredi et jeudi :

8h30-12h / 13h30-17h

Vendredi et samedi :

8h30-12h / 13h30-17h30

Fermetures :

lundi matin et mardi journée

Du 1^{er} juin au 30 septembre, fermeture 30 min. plus tard chaque soir.

Lieu-dit de l'Ardoise
56220 LIMERZEL
02 97 66 13 11

DÉCHÈTERIE DE KERVault QUESTEMBERT

Ouvert au public :

Lundi, mardi et mercredi :

8h30-12h / 13h30-17h

Jeudi :

fermée le matin / 13h30-17h

Vendredi et samedi :

8h30-12h / 13h30-17h30

Fermetures :

jeudi matin

Du 1^{er} juin au 30 septembre,
fermeture 30 min. plus tard
chaque soir.

Rue Abbé Edme Mariotte
56230 QUESTEMBERT
02 97 26 12 08

GENDARMERIE DE ROCHEFORT-EN-TERRER

2 La Mare

56220 Rochefort-en-Terre

02 97 43 31 74

Ouverture le lundi matin de 8h à 12h

PHARMACIE POUILLIN

5 Rue Graslin

56220 Rochefort-en-Terre

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :

9h-12h15 et 14h30-19h15

Le samedi : 9h-12h

TRÉSORERIE DE QUESTEMBERT

À compter du 01/01/2021, la TRESORERIE de QUESTEMBERT n'assurera plus de mission fiscale (recouvrement des impôts des particuliers).

Cette activité sera transférée au service des impôts des particuliers de VANNES (SIP)

adresse du SIP :

**Centre des Finances Publiques
Service des impôts
des particuliers
3 allée du Général TROADEC
56 000 VANNES
Tél. 02 97 47 98 60**

Le SIP de VANNES peut vous accueillir sans RDV Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12 H et sur RDV Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 13h30 à 16h. Vous pouvez prendre RDV par téléphone ou sur le site internet impots.gouv.fr/particulier/CONTACT accéder/particulier/votre demande concerne.

Mairie

✉ 1 place des halles
56220 Rochefort En Terre

Contact

☎ 02 97 43 32 81

✉ mairie.rochefort-en-terre@wanadoo.fr

🌐 <http://www.rochefort-en-terre.fr/>

Horaires d'ouverture

Lundi : 09H00-12H

Mardi : 09H00-12H/14H-17H

Mercredi : 09H00-12H

Jeudi : 09H00-12H/14H-17H

Vendredi : 8H30-12H/14H-16H30

Directeur de la direction :
Stéphane Combeau

Crédit photos :
Commune de Rochefort-En-Terre

Tiré à 400 exemplaires
Dépôt légal : 1816

Impression & réalisation :
Groupe IMPRIGRAPH - ARRADON
www.iovcom.fr